

Amherst, le 11 octobre 2023

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents les conseillers :

Robert Cardinal  
Caroline Champoux

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

En l'absence du maire et du maire suppléant, les conseillers nomment unanimement Mme Caroline Champoux pour présider la présente séance.

Formant tous quorum sous la présidence de madame la conseillère Caroline Champoux.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau, monsieur le conseiller Yves Duval et monsieur le conseiller Luc Tremblay sont absents et leur absence est motivée.

Madame la conseillère Caroline Champoux soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 11 octobre 2023**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 septembre 2023**
  - 3.1 Résolutions numéros 168.09.2023 à 200.09.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 septembre 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de septembre 2023**
  - 4.1 Déboursés du 01-09-2023 au 30-09-23 pour un montant total de 266 652.32 \$ salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 168.56 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes
  - 6.2 Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité
  - 6.3 Adoption de la politique de confidentialité
  - 6.4 Dépôt des états comparatifs et prévisionnels
  - 6.5 Opposition au redécoupage électoral provincial
- 7. Sécurité publique**
  - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
  - 7.2 Autorisation d'appel d'offres – Achat de génératrices à démarrage

Automatique

**8. Travaux publics**

- 8.1 Amendement de la résolution 133.06.2023
- 8.2 Amendement de la résolution 126.06.2023
- 8.3 Amendement de la résolution 158.08.2023
- 8.4 Autorisation de déboursé – Lot 4 941 586
- 8.5 Autorisation de déboursé – Affichage stationnement en période hivernale
- 8.6 Autorisation de déboursé – Travaux Ch. Du Lac-de-la-Sucrierie
- 8.7 Octroi de mandat – Fourniture de pierres concassées pour les besoins Hivernaux

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Adoption du budget – Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'Ouest
- 9.2 Autorisation de branchement au réseau d'aqueduc

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Embauche d'un coordonnateur en urbanisme et en environnement

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Acceptation de démission – Technicienne aux loisirs
- 11.3 Autorisation de déboursé – Signalisation des sentiers pédestres
- 11.4 Autorisation d'appel d'offres – Cabane à patins

**12. Histoire et patrimoine**

- 12.1 Autorisation de signature – Programme d'aide aux immobilisations
- 12.2 Reportage national – Jules Nadeau, Récipiendaire du prix d'excellence 2023

**13. Affaire(s) nouvelle(s)**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 201.10.2023 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point :

- 8.1 : Amendement de la résolution 133.06.2023

et en ajoutant en affaires nouvelles les points suivants :

- 13.1 Bilan écocentre août et septembre 2023
- 13.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 202.10.2023 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11**

## SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2023, résolutions numéros 169.09.2023 à 200.09.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

### **4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

#### **4.1 RÉS 203.10.2023 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-09-2023 au 30-09-2023 pour un montant total de 266 652.32 \$, et les salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 168.56 \$.

Adoptée à la majorité

### **5 CORRESPONDANCES**

### **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **6.1 RES 204.10.2023 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le bureau de l'hôtel de ville soit fermé pour la période des fêtes du 21 décembre 2023 à midi au 2 janvier 2024 inclusivement. La réouverture du bureau se fera le 3 janvier 2024.

Adoptée à la majorité

#### **6.2 RES 205.10.2023 ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES REGLES DE GOUVERNANCE EN MATIERE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels soit adoptée comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

### **6.3 RES 206.10.2023 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT que telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la politique de confidentialité soit adoptée comme si elle était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

### **6.4 DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs et prévisionnels tels que préparé par madame Mylène Charlebois, conseillère aux finances, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

6.5

RÉS 207.10.2023

**OPPOSITION AU REDECOUPAGE ELECTORAL  
PROVINCIAL**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi électorale*, la Commission de la représentation électorale doit revoir la carte électorale toutes les deux élections générales;

CONSIDÉRANT que la carte actuelle, adoptée en 2017, a servi lors des deux dernières élections provinciales et qu'elle avait été établie à partir du nombre d'électorales et d'électeurs de novembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst serait directement touchée par la proposition de délimitation de sorte que nous nous retrouverions dans la circonscription d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des citoyens de la Municipalité d'Amherst utilisent les services de la Ville à proximité (Mont-Tremblant) qui fait également partie des Laurentides, dans la circonscription de Labelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst est partie intégrante de la MRC des Laurentides, qui fait majoritairement partie de la circonscription de Labelle;

CONSIDÉRANT les liens d'appartenance des citoyennes et des citoyens à leur communauté et aux Laurentides;

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyennes et des citoyens d'Amherst travaillent dans une ville/Municipalité faisant partie de la circonscription de Labelle;

CONSIDÉRANT les enjeux différents entre la circonscription de Labelle et celle d'Argenteuil, notamment au niveau de la rétention des jeunes et de la villégiature;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil fasse savoir à la Commission de la représentation électorale qu'il est en opposition à l'égard de cette proposition de modification de circonscription;

QUE le conseil invite ses citoyennes et ses citoyens à participer à la consultation publique virtuelle du 3 novembre afin de s'exprimer sur le sujet;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Commission sur sa plateforme de consultation, à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte et aux municipalités de Brébeuf et Huberdeau.

Adoptée à la majorité

7.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1

**SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

En l'absence du conseiller responsable, Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de septembre 2023. Durant le mois de septembre, il y a eu douze (12) interventions, huit (8) de priorité « 1 », et quatre (4) de priorité « 3 ».

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier mentionne également que le service est toujours en recrutement au niveau de premiers répondants. De plus, il mentionne que la politique de travail des premiers répondants est en cours de révision et sera adoptée sous peu.

**7.2**                    **RÉS 208.10.2023**                    **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ACHAT DE  
GENERATRICES A DEMARRAGE AUTOMATIQUE**

CONSIDÉRANT les crises climatiques de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique;

CONSIDÉRANT les besoins urgents d'équiper l'hôtel de ville d'une génératrice à démarrage automatique assez puissante afin d'assurer la desserte électrique de l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la génératrice actuelle n'est pas assez puissante pour subvenir aux besoins de la Municipalité en mesures d'urgences, notamment au niveau du chauffage et de l'alimentation des outils de travail (ordinateurs, téléphones, etc.);

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est hôte d'équipements informatiques de la MRC des Laurentides qui desservent cinq (5) autres municipalités;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité récurrentes sur le territoire ne garantissent pas une fiabilité du réseau Internet de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT que ces-dites pannes affectent également la station de pompage de la Municipalité et par le fait même la totalité de son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'une génératrice à démarrage automatique est également nécessaire afin d'assurer un approvisionnement d'eau aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides est prête à subventionner une partie des coûts reliés à l'achat d'une génératrice à démarrage automatique pour l'hôtel de ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres pour l'achat et l'installation de deux (2) génératrices à démarrage automatique, soit une assez puissante pour alimenter l'hôtel de ville en entier et l'autre pour la station de pompage.

Adoptée à la majorité

**8**                                    **TRAVAUX PUBLICS**

**8.1**                                    **AMENDEMENT DE LA RESOLUTION 133.06.2023**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**8.2**                                    **RÉS 209.10.2023**                    **AMENDEMENT DE LA RESOLUTION 126.06.2023**

CONSIDÉRANT la résolution 126.06.2023 par laquelle le conseil a octroyer le mandat pour les travaux d'éclairage au centre Cyrille-Garnier à Boréal Maître Électricien pour un montant de 3 338,80 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les nombreux changements à ce projet en cours de route notamment au niveau du type d'éclairage requis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution 126.06.2023 afin que le montant déboursé soit actualisé aux dépenses réelles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et amende la résolution 126.06.2023 pour le mandat pour les travaux d'éclairage à Boréal Maître Électricien pour un montant de 6 199,52 \$ plus les taxes applicables

QUE cette dépense soit imputée à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

**8.3 RÉS 210.10.2023 AMENDEMENT DE LA RESOLUTION 158.08.2023**

CONSIDÉRANT la résolution 158.08.2023 par laquelle le conseil a autorisé un déboursé de 6372.75 \$ plus les taxes applicables pour l'installation de nouveaux modules de jeux dans le parc-école;

CONSIDÉRANT que des travaux de déplacement et repositionnement du jeu a été nécessaire afin de respecter les dégagements de sécurité prévu par le fabricant du module, engendrant des coûts supplémentaires de 560 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution 158.08.2023 afin que le montant déboursé soit actualisé aux dépenses réelles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et amende la résolution 158.08.2023 pour l'installation de nouveaux modules de jeux dans le parc-école pour un montant de 6 932.75 \$ plus les taxes applicables

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**8.4 RÉS 211.10.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – LOT 4 941 586**

CONSIDÉRANT le lot 4 941 586 où se situe le nouveau parc à l'entrée sud du village de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement une remise érigée sur le lot qui servira de lieu d'entreposage pour certains équipements durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire le revêtement extérieur et de colmater certaines ouvertures de ladite remise;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'installer des lumières solaires à l'extérieur et à l'intérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise un déboursé pour l'achat de matériaux de revêtement extérieur pour la remise;

QUE le conseil autorise un déboursé pour l'achat de lumières solaires extérieures et intérieures pour la remise;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**8.5**                    **RÉS 212.10.2023**                    **AUTORISATION DE DEBOURSE – AFFICHAGE**  
**STATIONNEMENT EN PERIODE HIVERNALE**

CONSIDÉRANT le règlement 569-22 relatif au stationnement et à la circulation, lequel prévoit que nul ne peut stationner un véhicule sur un chemin public du 15 novembre au 15 avril, entre minuit et 7 heures;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'afficher la signalisation reflétant cette interdiction;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Signal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise un déboursé d'environ 1570 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'enseigne en aluminium spécifiant l'interdiction de stationnement en période hivernal sur un chemin public;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 02 35500 640.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 213.10.2023**                    **AUTORISATION DE DEBOURSE – TRAVAUX CH. DU LAC**  
**DE-LA-SUCRERIE**

CONSIDÉRANT les travaux effectués sur le chemin du Lac-de-la-Sucrerie;

CONSIDÉRANT qu'une portion de ces travaux ont été réalisés à la suite du déplacement du chemin l'an dernier;

CONSIDÉRANT que tous travaux effectués sur cette portion de chemin déplacé sont assumés par les propriétaires ayant fait la requête originale de déplacement du chemin;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise un déboursé de 17 670.45 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux;



QU'environ 50 % du coût de la réalisation des travaux soit refacturé aux propriétaires visés par le déplacement du chemin;

QUE la balance de cette dépense soit prise à même le Fonds Carrière et sablière.

Adoptée à la majorité

**8.7**                    **RÉS 214.10.2023**                    **OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE PIERRES  
CONCASSEES POUR LES BESOINS HIVERNAUX**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2023-03 pour la fourniture et livraison de pierres concassées pour les besoins hivernaux;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues :

| FOURNISSEUR                  | PRIX (AVANT TAXES)                                 |
|------------------------------|--|
| Carrière Miller              | AB-10 : 24.64 \$/ t.m.<br>BC 5-10 : 25.64 \$/ t.m. |
| Les Bois Ronds Inc.          | AB-10 : 17.00 \$/ t.m.<br>BC 5-10 : 19.98 \$/ t.m. |
| Excavation R.B. Gauthier Inc | AB-10 : 38.00 \$/ t.m.<br>BC 5-10 : 38.00 \$/ t.m. |
| Les Entreprises Mar-Chal     | AB-10 : 19.50\$/ t.m.<br>BC 5-10 : 22.00 \$/ t.m.  |

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroi le mandat de fourniture et livraison de pierres concassées pour les besoins hivernaux aux Bois Ronds pour la somme de 17 \$ / tonne métrique pour de l'AB-10 et pour la somme de 19.98 \$ / tonne métrique pour du BC 5-10;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit imputée à même le poste budgétaire 02 33000 622.

Adoptée à la majorité

**9.                            HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1**                    **RÉS 215.10.2023**                    **ADOPTION DU BUDGET – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST**

CONSIDÉRANT le dépôt par la Régie des matières résiduelles de l'ouest du budget pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption de ce budget par le conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles de l'ouest le 18 septembre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

Que le conseil adopte le budget tel que déposé par la Régie des matières résiduelles de l'ouest pour l'année 2024.

Adoptée à la majorité

**9.2**                    **RÉS 216.10.2023**                    **AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au réseau d'aqueduc pour le lot 6 486 049;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT la localisation du lot dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que cette demande n'impose aucun frais pour la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le raccordement au réseau d'aqueduc pour le lot 6 486 049;

QUE les travaux de raccordement soient à la charge du requérant et se fassent sous la supervision de la Municipalité.

Adoptée à la majorité

**10.**                    **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1**                    **DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de septembre 2023. Il informe le conseil qu'au mois de septembre 2023, 17 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 937 675 \$. À la fin septembre 2023, 202 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 18 854 000 \$. Il mentionne également qu'à pareil date l'an dernier, nous avons une valeur déclarée des travaux de 17 276 070 \$ et pour l'année 2021, nous avons une valeur déclarée des travaux de 18 616 000 \$.

Il mentionne également que le CCUE a eu une rencontre de démarrage avec la firme l'Enclume dans le projet d'étude pour une vision et une réflexion stratégique de développement.

**10.2**                    **RÉS 217.10.2023**                    **EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que la création du nouveau poste de Coordonnateur en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver un candidat pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, Virginie Dubois, adjointe à la direction et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de monsieur Antoine David au poste de Coordonnateur en urbanisme et en environnement, le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé;

D'attribuer à monsieur Antoine David le titre de fonctionnaire désignée chargée de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 2.1 du règlement numéro 350-02 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée à la majorité

## **11 LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque de Saint-Rémi.

Pour le mois de septembre, on compte 53 visiteurs, 103 prêts de livres (numériques et papiers) et 33 prêts entre bibliothèques.

### **11.2 RÉS 218.10.2023 ACCEPTATION DE DÉMISSION – TECHNICIENNE AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT l'avis de démission tel que formulé par madame Mylène Gaudreault à titre de technicienne aux loisirs, effectif le 28 septembre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la démission de madame Mylène Gaudreault à titre de Technicienne aux loisirs et la remercie de son implication, son dynamisme et sa proactivité durant la dernière année;

QUE le conseil lui souhaite un bon succès dans ses projets futurs.

Adoptée à la majorité

### **11.3 RÉS 219.10.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – SIGNALISATION DES SENTIERS PÉDESTRES**

CONSIDÉRANT le manque de signalisation dans le sentier des villages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de bien identifier le sentier et les diverses boucles possibles par mesure de sécurité pour les usagers;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'affichage de signalisation dans les sentiers pédestres, il y a lieu de procéder à l'achat de poteau style « duratube »;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Signal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise un déboursé pour l'impression de panneaux de signalisation pour le sentier des Villages;

QUE le conseil autorise un déboursé, selon la soumission reçue, pour l'achat de poteau « duratube » pour la signalisation dans les sentiers pédestres;

QUE ces dépenses soient affectées au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

**11.4 RÉS 220.10.2023 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – CABANE À PATINS**

CONSIDÉRANT que le Chalet des Loisirs qui servait de cabane à patins en période hivernale est maintenant le local pour le Service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver une alternative afin d'avoir une cabane à patins pour la saison hivernale 23-24 pour les utilisateurs de la patinoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres pour une cabane à patins mobile qui serait chauffée et éclairée avec un bloc sanitaire, si possible.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1 RÉS 221.10.2023 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que le projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst nécessite des travaux à la salle municipale actuelle afin de pouvoir être converti en espace muséale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande d'aide financière dans cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

QUE le conseil mandate Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

QUE le conseil assume le financement, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

QUE le conseil assume toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

Adoptée à la majorité

**12.2 RÉS 222.10.2023 REPORTAGE NATIONAL – JULES NADEAU, RÉCIPIENDAIRE DU PRIX D'EXCELLENCE 2023**

CONSIDÉRANT que l'article *Burton Le Doux: histoire d'un lanceur d'alerte oublié* écrit par le journaliste M. Jules Nadeau a été soumis aux prix d'excellence 2023 de l'Améco (l'association des médias catholiques et œcuméniques);

CONSIDÉRANT que M. Nadeau a remporté le prix dans la catégorie meilleur « Reportage national »;

CONSIDÉRANT que M. Nadeau a contribué au documentaire 1948 : L'affaire silicose, l'histoire d'une injustice;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil félicite chaleureusement M. Jules Nadeau pour avoir remporté le prix du meilleur « Reportage national » 2023 par l'Améco pour son article *Burton Le Doux: histoire d'un lanceur d'alerte oublié*, paru dans le numéro du mois de mars 2023 de la Revue Relations.

Adoptée à la majorité

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1 BILAN ÉCOCENTRE – AOÛT ET SEPTEMBRE 2023**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst au mois d'août et septembre 2023. En août 2023, douze (12) transports ont été effectués dont onze (11) étaient conformes et un (1) non-conforme portant la moyenne du mois à 92 %.

En septembre 2023, dix (10) transports ont été effectués et la totalité étaient conformes portant la moyenne du mois à 100 %.

**13.2 RÉS 223.10.2023 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT le Programme d'infrastructures Municipalité Amie de Aînés;

CONSIDÉRANT le montant d'aide financière à recevoir par la Municipalité dans le cadre de ce programme (dossier 2021-472);

CONSIDÉRANT que, pour recevoir cette aide, la Municipalité doit signer un *Protocole d'entente*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton d'Amherst, le « protocole d'entente » à intervenir entre la Municipalité et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à la majorité

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 224.10.2023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 20 h 18.

Adoptée à la majorité

---

Caroline Champoux  
Conseillère district 5

---

Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Caroline Champoux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Caroline Champoux  
Conseillère district 5